

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse, n° 8.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :  
16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 22 octobre.



Lorsque nous avons publié, il y a trois jours, la singulière lettre adressée au *Courrier de Lyon* par M. le baron de Géramb, nous étions bien loin de soupçonner alors les titres de ce personnage à la confiance de la feuille doctrinaire et apostolique de notre ville. Grâce à un heureux hasard, nous pouvons aujourd'hui satisfaire la curiosité de nos lecteurs, et leur apprendre en peu de mots ce que c'est que le noble correspondant du juste-milieu lyonnais.

M. de Géramb n'est pas seulement, comme on a pu le voir par sa lettre, baron et ennemi du théâtre, M. de Géramb est en outre un excellent catholique, un saint homme enfin qui, depuis longues années, a renoncé au monde et à ses pompes pour vivre avec Dieu seul. D'abord officier à l'armée de Condé, puis devenu aide-de-camp de S. M. l'empereur d'Autriche, M. de Géramb était parvenu au faite des grandeurs, lorsqu'il fut tout-à-coup et sans qu'on sache pourquoi précipité dans une prison d'état. Il paraît que la grâce vint alors visiter le captif ; car, comme *Silvio Pellico*, son ame, débâbulée des biens périssables de cette terre, s'éleva subitement aux illuminations de la foi, et n'aspira plus dès lors qu'aux rigueurs de la pénitence. Quoi qu'il en soit, M. de Géramb, ayant recouvré sa liberté, dit adieu au monde, renonça à l'ambition, abandonna la cour d'Autriche, et alla s'enfermer tout vivant dans un couvent de trapistes. Depuis ce jour, le brillant colonel de l'armée de Condé, le favori de l'empereur François, le noble baron féodal disparut et ce fut l'humble père Marie-Joseph de Géramb qui lui succéda.

S'il faut en croire un portrait exposé, probablement pour l'édification des fidèles, à la porte du marchand de tableaux qui demeure à l'angle du passage Couderc et de la rue Saint-Dominique, M. de Géramb, ou plutôt le père Marie-Joseph doit avoir tout au plus 50 ans, et si le peintre ne l'a pas flatté, il est doué d'une figure fort remarquable. Au reste, ceux de nos lecteurs qui voudraient s'assurer de la vérité de nos conjectures, ou qui seraient curieux de contempler les traits vénérables du saint-homme, peuvent aller chez le marchand que nous avons indiqué plus haut ; ils y trouveront encore la gravure dans laquelle le pieux anachorète est représenté les yeux élançant vers le ciel, et en extase devant un crucifix audessous duquel on lit ces paroles touchantes qui forment sans doute la devise du nouveau chevalier : GRAND DIEU, AU NOM DE JÉSUS-CHRIST, MISÉRICORDE !

Après les détails biographiques qu'on vient de lire, détails bien incomplets, nous en convenons, on ne s'étonnera plus de l'empressement du *Courrier de Lyon* à enregistrer le sermon épistolaire du père Marie-Joseph. Un ancien émigré, un ancien champion de l'absolutisme devait être naturellement accueilli en frère par les rênégats du libéralisme comédien des quinze ans. D'un autre côté, vous imaginez-vous la tendre béatitude des publicistes du juste-milieu lyonnais, de ces écrivains religieux auxquels nous devons de si éloquentes dissertations sur la légalité des processions et le rétablissement de la croix de mission de la Guillotière, lorsqu'ils ont pressé dans leurs bras un homme d'une piété aussi fervente et aussi éprouvée que celle du père Marie-Joseph ! On nous rapporte, mais nous n'osons garantir le fait, que le précieux autographe du trapiste a été dévotement découpé et que chacun des rédacteurs du *Courrier de Lyon* en a reçu un fragment en manière de relique, après avoir toutefois récité avec componction trois *Pater* et deux *Ave*. Si par hasard on avait trompé notre bonne foi, en nous attestant l'exactitude de cette dernière circonstance qui fait le plus grand honneur à l'orthodoxie des rédacteurs du *Courrier*, nous déclarons, tant la vérité nous est chère ! que nous sommes prêts à publier *gratis* toutes les rectifications qu'il leur conviendra de nous adresser à ce sujet.

Mais nous en avons assez dit pour expliquer l'envoi de la lettre du père Marie-Joseph au *Courrier de Lyon*, et pour justifier le fraternel accueil qu'elle a reçu de la part du juste-milieu lyonnais : il est temps de revenir maintenant au révérend père.

Et d'abord, nous lui demanderons comment il se fait qu'après avoir répudié les vaines distinctions du monde, il se soit avisé tout d'un coup de reprendre, en écrivant au *Courrier*, son ancien titre de *baron*, titre bien ambitieux, ce nous semble, et surtout bien profane pour l'humilité d'un trapiste ? Nous avons cru qu'en entrant à l'abbaye de la Trappe, le père Marie-Joseph avait dû laisser pour toujours à la porte et son blason et ses parchemins. Nous serions-nous donc trompés ? ou bien serait-il vrai, comme nous l'avons entendu dire, que c'est sans son aveu, par une espèce de fraude pieuse et pour donner plus d'autorité à sa réclamation qu'on aurait, dans les bureaux du *Courrier de Lyon*, ajouté à son nom la dénomination tant soit peu mondaine qui en dépare la modeste simplicité ?...

Nous ne voulons pas pénétrer trop avant dans ce mystère, mais qu'il nous soit permis de faire remarquer encore au père Marie-Joseph combien sa conduite a été imprudente et légère ! Quelle inconvenance n'est-ce pas en effet de la part d'un homme qui s'est consacré au Seigneur, et qui a voué sa vie à l'austérité et à l'expiation, que de quitter brusquement sa retraite, pour venir ainsi troubler, par d'inopportunes et aigres remontrances des plaisirs auxquels il a renoncé et dont le souvenir devrait être mort pour lui ? Comment le père Marie-Joseph n'a-t-il pas compris d'ailleurs que frapper d'anathème la foule qui se presse aux représentations du Juif-errant, c'était à la fois manquer de charité, et désobéir à ces belles paroles qu'il a choisies pour devise : *Grand Dieu, au nom de Jésus-Christ, miséricorde !* Celui que, par un reste d'habitude de courtoisie sans doute, il appelle du nom d'*auguste*, Jésus pardonna au repentir de Madeleine, et ne voulut pas même qu'on lapidât la femme adultère. Pourquoi le père Géramb serait-il moins indulgent ? De quel droit, lui pécheur, à peine arrivé au port du salut, prononce-t-il des paroles de colère contre toute une ville, lorsque le sauveur *son auguste maître*, attaché sur la croix, buvant le vinaigre qu'on lui présentait et couronné d'épines, ne fit entendre que des bénédictions et pria pour ses bourreaux !..

Une autre réflexion nous attriste encore en relisant une dernière fois la lettre de M. le baron de Géramb. Comment dans une vie aussi sainte et aussi occupée des choses du ciel, l'idée a-t-elle pu lui venir de s'arrêter devant une affiche de spectacle et de la lire ? Est-ce une tentation du malin esprit ? Est-ce le retour involontaire d'une ame mal affermie en son salut ? Est-ce enfin le désir apostolique de trouver l'occasion de guerroyer contre les corruptions du siècle ?... Nous n'osons décider sur un sujet aussi délicat. M. le baron de Géramb sait sans doute à quelle inspiration il a obéi, et lui seul par conséquent peut nous la révéler. En attendant qu'il le fasse, si toutefois il le juge à propos, nous le conjurons, du fond de notre cœur, de ne voir aucune intention malveillante dans la réponse que nous lui adressons ; nous lui exposons nos doutes, nous lui soumettons nos scrupules, avec candeur, avec simplicité, mais sans cesser pour cela de respecter son caractère, et d'adresser des vœux ardents au ciel pour son bonheur éternel. Dieu, nous l'espérons, nous le rendra un jour. *Amen !*

## ORGIE DE GRANDVAUX.

Il ne manquait plus aux ardents défenseurs des processions catholiques, aux intrépides chanteurs de *Te Deum*, aux restaurateurs des croix de mission, aux persécuteurs du profane enseignement mutuel, il ne leur manquait plus, pour prouver le zèle de leur dévotion de fraîche date, que de se faire les apologistes de l'orgie de Grandvaux.

Savez-vous pourquoi les saints du juste-milieu se sont roulés ivres-morts dans une fange infecte ? c'était pour servir encore une fois le Dieu qu'ils adorent ; c'était un véritable dévouement ministériel ; ils songeaient, dans leurs sales déportemens, à détourner sur eux l'attention du public trop imperturbablement fixée sur les affaires d'état ; ils faisaient le sacrifice de leur raison, de leur moralité, de même qu'Alcibiade coupait à Athènes la queue de son chien favori.

Voilà ce que le *Courrier de Lyon* nous assure le lendemain du jour où le nom de *Jésus-Christ*, imprimé sur une affiche de spectacle, le faisait reculer d'horreur.

Eh oui ! certes, nos gouvernans sont conséquens à eux-mêmes. La morale et la religion sont bonnes pour le peuple ; pour eux, hommes supérieurs, ils peuvent s'en passer ; ils payent des censeurs pour en mettre raisonnablement sur les lithographies et dans les pièces de spectacles : ils soutiennent de leurs préfets et de leurs gendarmes, avec de l'or et des baïonnettes, les prêtres catholiques, et pourtant nous n'avons pas entendu dire que M. Fulchiron eût un directeur spirituel, et personne ne connaît le confesseur de M. Thiers. L'ivresse, l'indécence, l'immoralité sont coupables chez des ouvriers, chez des pauvres ; ce sont choses excusables, méritoires même chez des ministres et des députés royalistes.

Nous trouvons dans la *Nouvelle Minerve* un article du général Blein, qui renferme des vues fort justes sur la manière dont les différens départemens de la France participent à la représentation nationale. Nous nous servons du travail de l'honorable écrivain pour démontrer quel devrait être le nombre de députés du Rhône, toutes les conditions restrictives de la souveraineté du peuple qui nous sont imposées étant, bien entendu, conservées.

La loi électorale de 1831 a fait entrer en considération, en même temps que la population et la richesse, l'étendue du territoire. Il est facile de comprendre combien une pareille base est fautive. C'est précisément au contraire le peu d'étendue du territoire relativement à la population qui prouve la plus grande aisance et par conséquent de plus grandes lu-

mières chez les habitans d'un pays ; c'est le rapprochement plus complet des hommes les uns avec les autres qui produit la civilisation. D'après la loi de 1831, cent mille Français répandus dans les Landes stériles de la Gascogne ont le droit de nommer plus de représentans que cent mille Français condensés dans les fertiles campagnes et dans les villes du département du Rhône, parce que l'étendue du territoire donne un titre de plus à la représentation nationale.

La France a une population de 32,000,000 d'ames, et la totalité de ses contributions directes s'est élevée, en 1832, à 285,000,000 de francs. Le nombre des députés étant de 459, on voit qu'il faut qu'un arrondissement compte environ 71,000 ames et paye 620,000 francs pour avoir droit à nommer un député.

Plusieurs départemens se trouvent ainsi partagés : notre voisin, le département de Saône-et-Loire qui nomme sept députés, a une part équitable dans la représentation générale, soit que l'on prenne pour base la riche se, soit que l'on prenne pour base la population.

Mais pour le département du Rhône la situation est bien différente : nous comptons environ 434,000 habitans, ce qui nous donnerait le droit de nommer au moins 6 députés, puisque la moyenne de la France est 1 représentant pour 70,000 habitans.

Nous payons en contributions directes 4,600,000 fr. ; notre richesse seule nous donnerait le droit, comparativement aux autres départemens, de nommer huit députés.

Ainsi, la population du département du Rhône exige plus de six députés, les contributions plus de huit, et pourtant nous n'en nommons que cinq.

Il est à remarquer que ce sont les départemens de la France les plus avancés qui sont ainsi lésés au profit de ceux chez lesquels l'instruction et les lumières sont plus rares ; le Nord, la Seine, la Seine-Inférieure, le Rhône peuvent se plaindre, et c'est la Creuse, l'Ariège, la Corse qui sont favorisés.

On dira peut-être que la loi ne comptant pour rien les Français qui ne payent pas le cens a dû se baser non pas sur la population réelle, mais sur la population électorale, et avoir égard non pas au nombre d'habitans, mais au nombre d'électeurs.

Il ne serait pas difficile de prouver que, sous ce rapport, la proportion serait encore plus défavorable aux départemens riches et à population condensée ; ce qui, d'après la loi, nous rend inférieurs aux habitans de la Creuse et de la Corse, c'est que nous n'avons pas un seul hectare de notre territoire désert, c'est que nous nous sommes rapprochés dans les villes pour doubler nos forces productives en les soutenant les uns par les autres ; il n'y a pas d'autre raison à donner quand on nous refuse les deux députés qui nous manquent.

La colère doctrinaire ne s'est pas contentée de la destitution de l'honorable M. Bredin ; elle vient de frapper l'école vétérinaire de Lyon tout entière par une de ces mesures dont on ne trouve d'exemple que dans les mauvais jours de nos discordes, et devant laquelle la restauration, il faut lui rendre cette justice, a toujours reculé. D'après les renseignemens qui nous parviennent et que nous avons lieu de croire exacts, M. Renard, le nouveau directeur de l'école, aurait reçu l'ordre d'expulser dix élèves, et de soumettre à une surveillance toute particulière la conduite de quinze ou vingt autres.

En rapportant cette nouvelle, nous osons à peine y croire ; tant elle nous paraît étrange, et cependant une personne bien informée nous assure qu'elle est exacte. Que veut donc le pouvoir, et où s'arrêtera-t-il, s'il ne respecte déjà plus la sécurité et l'avenir des jeunes gens qui se vouent à des professions honorables ? Est-ce en introduisant la police dans l'enseignement, que les doctrinaires veulent imposer à la jeune génération qui s'élève l'orthodoxie de leurs croyances politiques, et reconquérir l'ascendant moral dont ils déploieraient naguères si amèrement l'absence ? On reste vraiment confondu en présence d'une intolérance aussi brutale et aussi sauvage ; mais patience : le corps électoral comprendra enfin, et il faut espérer que le remède naîtra de l'excès du mal.

M. Jannet, concierge de la prison de Perrache, vient d'être remplacé par M. Hermann Wagner, capitaine au 30<sup>e</sup> de ligne. Dans les fonctions pénibles qu'il quitte, M. Jannet s'est montré bon et humain. Les prisonniers ont tous regretté son départ, car son caractère penchait plutôt vers la faiblesse que vers la rigidité. Il portait ce laisser-aller dans ses rapports avec les employés et fermait les yeux sur bien des abus que l'administration des prisons tolère, mais que le successeur de M. Jannet fera disparaître sans doute. Par exemple, les sœurs de St-Joseph dont l'emploi devrait se borner aux détails de la lingerie et de l'infirmerie, s'arrogent un pouvoir despotique sur les femmes détenues à Perrache et se permettent de les mettre au cachot à l'insu même du concierge. Il est telle prisonnière qui est restée ainsi huit jours dans les oubliettes

aumônier de la prison, les frères ont à leur usage des clefs; dont la possession pourrait rendre en certains cas la responsabilité du concierge illusoire, etc. Enfin là aussi l'esprit dévot fait sentir son influence et voudrait exercer sa domination.

## LETTRÉ DE PARIS.

Les hautes régions politiques sont en ce moment occupées des projets formés pour l'hiver. Dans le monde administratif, on est d'accord sur plusieurs points; il n'existe aucune divergence d'opinions sur tout ce qui tient au système rétrograde. Au ministère des affaires étrangères, on se félicite tout haut de ce que le Nord est parfaitement content de nous. On se communique avec orgueil, dans les salons doctrinaires, le programme des fêtes de cet hiver; on parle complaisamment de l'alliance diplomatique et de la bonne intelligence européenne qu'on va faire resplendir sous les lustres.

Quelques Anglais de distinction préparent de somptueux éléments de réception. A leur tête marche lord Pembroke qui, locataire du bel hôtel de Dalberg, rue d'Anjou-St-Honoré, vient de dépenser plus de 60,000 fr. à embellir des appartements déjà somptueux.

On paraît fort inquiet de savoir si l'on dansera chez le duc de Frias, ambassadeur d'Espagne; les nouvelles de la Péninsule ne se calment que par la modération volontaire de la révolution, et par les concessions de la reine; dans l'ordre des idées de notre cabinet, c'est une halte de défaite. Le caducée que tient M. Mendizabal-Martignac, est plutôt un signe de parlementaire qu'un sceptre de pacification. L'Angleterre n'a pas terminé, à beaucoup près, ses luttes réformatrices, et la procédure d'avril menace de ramener les orages au Luxembourg.

Voilà de quoi troubler la douce harmonie au son de laquelle on se flâte de réunir l'envoyé de Turquie à celui de St-Petersbourg, sous les yeux du lord ambassadeur de St-James, en présence du fondé de pouvoir de M. de Metternich et de notre diplomatie si rudement traitée aux Dardanelles.

Une autre importunité se dresse devant l'ordonnateur des fêtes. Les indiscrétions de la presse ne laissent ni trêve ni repos. On craint de la voir pénétrer partout, écouter aux portes et redire à la ville la dissolution de la cour, et aux pauvres les prodigalités des riches. Les récits de Granivaux, le dernier coup si poignant et si sanglant que la *Quotidienne* vient de porter à la ridicule indignité de cette orgie, ont troublé bien des sommeils. Les échos du faubourg St-Germain, ceux de la fashionable aristocratie anglaise, toute la haute et prude noblesse du Nord répètent en cœur un *pouah!* universel. On a donc instamment recommandé à M. de Montanivet et à tous les majordomes d'être déceus et pudibonds. Il faut que tout l'hiver soit employé à réparer les sottises de deux nuits d'automne.

Ce n'est pas tout, on est disposé à rentrer sans aucune réserve dans la restauration, on est prêt à usurper tous les titres de la branche aînée, mais il est une pierre d'achoppement contre laquelle tout vient se heurter, c'est la réaction religieuse. Elle est flagrante. Il se passe peu de jours sans qu'on apprenne quelque brillante acquisition faite par les fabriques des églises; somptueux tabernacles, riches ornements, vases précieux, reviennent aux paroisses; l'opulence rentre à petit bruit dans les sacristies. — On se débat contre cette influence; à la rue des Prêtres, chez MM. Bertin, on repousse la tendance sacerdotale.

L'article qui a paru dans le *Journal des Débats* pour blâmer les saisies des livres prohibés, a été fausement attribué à M. Etienne Béquet, le fameux rédacteur de *malheureux roi! malheureuse France!* Il est de Cuvillier-Fleury, précepteur du duc d'Aumale; nous pouvons affirmer ce fait. L'église est donc le principal point de discorde du ministère doctrinaire.

On a beaucoup entretenu le public d'un prétendu congrès diplomatique dont Paris, disait-on, devait être le centre; cette assertion se résume par les projets de fête dont nous venons de faire mention. La diplomatie dansera, à peu près semblable aux sénateurs d'Héliogabale étouffés sous une pluie de feuilles de rose. Heureuse diplomatie, si le bruit des violons parvient à couvrir les cris du dehors!

On répand le bruit d'un changement ministériel; à force de chercher ce qui a pu donner naissance à cette rumeur, nous avons découvert qu'elle vient de l'empressement que certains favoris ministériels mettent à se *nantir*; ils ont tous l'air de faire leur paquet; tout leur est bon, lignes de voitures, concession de chemins de fer, privilèges de théâtre, grands et petits pots-de-vin. Tout Paris a franchement ri de la pudique intégrité de ce voyer qui a fait un procès à un propriétaire qui a voulu lui faire accepter 80 fr. de gratification anticipée! vraiment c'est un épisode qui n'appartient pas au temps actuel.

Morey, que la tendance dramatique de l'époque avait présenté comme décidé à se laisser mourir de faim, est maintenant purement et simplement constitué en état de gastrite flagrante. C'est bien prosaïque. Voici sur ce point la vérité que nous tenons d'une source certaine. Morey a toujours été en proie à de violentes douleurs d'estomac. Bien avant son arrestation, il les éprouvait. Le chagrin de sa position nouvelle n'a fait qu'augmenter son état de souffrance; ses aliments le fatiguaient; ils ne *pouvaient pas passer*, comme Morey l'a souvent répété lui-même, dans les premiers jours de son arrestation. C'est alors qu'il a subi la diète obligée que lui imposait ce triste état; le docteur Scipion Pinel, médecin de la Salpêtrière, et auquel on doit sur l'aliénation mentale un traité digne en tout du nom célèbre que porte ce savant praticien, a reconnu cet état. Ses observations sont parfaitement d'accord avec les renseignements que nous avons recueillis.

Si nous en croyons quelques bruits, confidentiels seulement, Fieschi est dans un état d'exaltation qui touche à l'aliénation mentale. On l'a fortifié, il faut songer maintenant à le calmer.

La reine d'Espagne vient de donner à M. de Broglie l'ordre de l'*Immaculée conception de Charles III*. Ce qu'il y a de curieux dans ce fait, c'est que M<sup>me</sup> de Broglie est une des notabilités protestantes; sa foi lui défend toute croyance à la vierge. Le dogme de l'*immaculée conception* est un de ceux que l'Eglise réformée a repoussé dans tous les temps avec le plus de persévérance. Que va dire Genève en voyant M. de Broglie, l'époux d'une prosélyte si jolie, se parer de l'insigne catholique? L'ombre de M<sup>me</sup> de Staël en frémera d'horreur!

*Don Juan d'Autriche* a été réduit; la seconde représentation a duré environ vingt minutes de moins que la première.

Parmi les passages retranchés, nous avons remarqué celui-ci: « Le grand inquisiteur, en conviant le roi au spectacle d'un *auto-da-fé*, lui exprime ses regrets de ce que la reine, sa future épouse, ne puisse pas jouir de la vue de ce beau et consolant tableau. » Le public avait accueilli par des demi-murmures les paroles du grand-inquisiteur; elles ont disparu.

Se conformant aux idées de l'époque choisie par lui, l'auteur a placé les juifs dans une situation de proscrits; il les a fort mal traités. Trois rédacteurs parmi ceux qui ont rendu compte de son œuvre, MM. Loève-Weimar des *Débats*, Léon Gozlan du *Corsaire* et Jules Lori de je ne sais quelle autre feuille, appartiennent à la religion israélite.

Le thermomètre social de notre cité est au calme. Jamais les émotions n'ont été plus rares.

A. E.

## M. ROYER-COLLARD.

Ce nom, l'honneur unique dans les fastes de la législature française, a été répété sept fois le même jour dans sept collèges électoraux. Cette fameuse adresse des 221 que sa bouche prononça devant Charles X, fut le premier coup de hache donné à l'antique édifice de la monarchie, lequel en vacilla, comme un vieux pin qui sent trembler ses moindres feuilles jusqu'au faite de ses branches, lorsque la cognée du Bachelon a retenti à ses pieds.

M. Royer-Collard est le vénérable patriarche des constitutionnels royalistes de la restauration. Il était le plus éloquent de nos écrivains parlementaires. Il avait une manière de style vaste et magnifique. Un mot, un seul axiome fécondé par la méditation de cette forte tête, se grossissait, épaississait, grandissait comme un gland qui devient chêne, dont toutes les ramifications partent du même tronc et qui, animé de la même vie, nourri de la même sève, ne forme qu'un tout, malgré la variété de son feuillage et la multiplicité infinie de ses rameaux. Tels étaient les discours de M. Royer-Collard: admirables par l'unité de leur principe, par les poussées vigoureuses du style et par la beauté de la forme.

C'était la philosophie appliquée à la politique, avec ses formules abstraites et un peu obscures. Plus profond que véhément, plus original dans l'expression qu'entraînant par le mouvement, M. Royer-Collard était, qu'on me passe l'expression, un creuseur d'idées; c'était une pensée qui parlait.

Da reste, simple dans ses mœurs, point ambitieux, désintéressé, honnête homme.

La vertu de M. Royer-Collard brille non-seulement par son propre éclat, mais encore par la corruption de ses élèves.

Lorsque les petits Grecs de collège qui louaient tant la pauvreté de Drogène et la simplicité de l'Athénien Platon, se sont rués sur les dignités et ont rempli d'or leur besace, on a vu M. Royer-Collard, philosophe d'action autant que de parole, se retirer modestement à l'écart, faire les honneurs du conseil d'état, de la patrie et du ministère, et s'enfermer dans la solitaire et profonde observation des événements.

Les longs orages qui ont battu sa vie l'ont fatigué. Il a cru reconnaître dans les soudaines révolutions de notre pays, l'épreuve et les secousses d'une Providence qui châtie les peuples et les rois. Il a pensé qu'il y avait une loi morale qui régit le monde des intelligences, comme il y a une loi physique qui régit les phénomènes de la nature. M. Royer-Collard a été un légitimiste sincère, mais systématique. Pour lui, la légitimité était par l'antiquité de son institution, par la vénérabilité de ses souvenirs, et par l'étendue et la profondeur de ses assises, la plus haute expression de l'ordre social. Mais il voulait tempérer cet ordre dont l'excès constitue le despotisme, par les conditions austères de la liberté. Il se faisait de ses croyances dynastiques une sorte de religion imposante et raisonnée. Il coordonnait son régime de gouvernement comme on coordonne une thèse de philosophie. Chimère qui a plus de belle forme que de fond, car les alliances mystérieuses et fortes du passé et du présent, de la liberté et du pouvoir, sous le sceptre d'une dynastie qui se perd dans la nuit des temps, ne sont pas intelligibles au vulgaire; elles se rompent d'ailleurs par tous les bouts à l'application. L'équilibre fictif de cette pondération est sans cesse dérangé par le courant irrégulier des affaires humaines. Il faudrait, pour que de pareils édifices se tinsent debout, qu'il n'y eût jamais de nuages au firmament ni de vent dans l'air, et ce sont châteaux de cartes qui culbutent au moindre souffle.

Aussi, dans la pratique, les élèves de M. Royer-Collard l'ont bien vite laissé là, et il est resté tout seul sur son canapé avec sa philosophie. M. Royer-Collard qui aime l'ordre, mais qui ne l'aime pas jusqu'au despotisme, s'est alors retourné vers la liberté. Il était un peu tard, car la liberté n'existait plus.

Pourquoi n'existe-t-elle plus? C'est que le pouvoir n'a jamais été, en France, assez bridé dans l'impétuosité extravagante de ses caprices. Il s'est toujours égaré vers les abîmes, non pas qu'on l'y poussât, mais parce qu'il s'y jetait follement de lui-même. La vieille monarchie, l'empire, le gouvernement républicain, la restauration ont péri tour-à-tour par l'excès de leur puissance. On veut toujours, dans ce pays-ci, trop gouverner, trop administrer, trop légiférer, trop faire. La liberté essaie d'abord de contenir le torrent par de fortes digues, mais il les rompt, se dérobe, et s'écoule si vite et par tant de pores qu'il ne reste bientôt plus rien de son bruit ni de son eau.

Avouons aussi que nous sommes les plus oublieux des hommes, et sitôt qu'on revient à nous, nous applaudissons avec une sorte de fureur ceux que nous repoussions avec emportement. Les partis en France n'ont pas la moindre rancune. Au bout de leur admiration ou de leur haine, il n'y a pas de racines. C'est sans doute une très aimable qualité dans notre nation que cette espèce de sans-souci là. Mais ne témoignerait-elle pas que si nous sommes aptes à toutes les autres sciences par la mobilité de notre merveilleux génie, nous ne sommes guère propres à la science politique, qui veut plus d'application, de constance et de tenue.

C'est ainsi que nous revendiquons aujourd'hui, que nous nous

arrachons M. Royer-Collard qui ne nous appartient pas, qui a trop de probité politique pour nous appartenir; car il suit avec persévérance sa ligne, qui n'est pas la nôtre.

En effet, M. Royer-Collard croit, par-dessus tout, au dogme de la légitimité. Il regrette qu'on ait déplacé les anciens fondements de la monarchie. Il n'a participé ni de conseil, ni de main, ni de cœur à la révolution des trois jours. Il a plaidé pour l'hérédité de la pairie. Il a repoussé l'extension du privilège électoral. Il a versé les pleurs de son éloquence sur la tombe du grand Périer, l'homme fatal de juillet. Il n'est ni de l'extrême gauche, ni encore moins de la gauche dynastique, ni même du tiers-parti. Il a voté les budgets, les lois et les mesures de nos gens de peur et de corruption, et il a fallu que le vase fût plein jusqu'aux bords, pour qu'il leur criât qu'il allait se renverser. Et vous, députés de l'opposition, oubliez de tout ce passé qui n'est pas le vôtre, vous appelez M. Royer-Collard l'apôtre de la liberté! Mais M. Royer-Collard lui-même n'accepte point ce démocratique apostolat. Il ne veut pas qu'on croie qu'il a été ce qu'il n'a pas été, ni paraître ce qu'il n'est pas. Il veut rester avec son caractère propre, avec sa physionomie originale, avec ses antécédents, avec ses doctrines, avec ses regrets, avec sa vie toute légitimiste, et bien que nous, nous concevions le gouvernement de notre pays d'une autre manière, cette vie est assez belle pour qu'on la laisse s'achever dans son intégrité consciencieuse et pure.

TIMON.

(Extrait de la *Nouvelle Minerve*.)

*L'Eingle*, journal littéraire qui se publie à Lyon, a rapporté que le mécanicien d'un bateau à vapeur a été jeté dans le Rhône par les maritimes conjurés contre lui; nous avons copié l'article en laissant la responsabilité au journal que nous avons cité.

M. Verrier, capitaine du bateau à vapeur le *Rhône*, nous écrit que rien de semblable n'est arrivé sur le bâtiment qu'il commande.

## MESSAGERIES GÉNÉRALES DES FRÈRES BONAFOUS.

(Extrait du *Journal de Savoie*.)

S. M. ayant voulu améliorer les services des voitures publiques dans ses états de terre-ferme, les a soumis à un règlement approuvé par Royales Lettres-Patentes en date du 21 juillet dernier, par lequel la forme des voitures, leur solidité, leur chargement et leur conduite sont prescrits de manière à mieux préserver les voyageurs des accidents de route. En même temps le gouvernement de S. M. a autorisé MM. Bonafous frères à continuer leur service général de diligences sur toutes les routes qu'elles ont toujours desservies, et en outre à établir un nouveau service journalier entre Chambéry et Lyon par le Pont-Beauvoisin.

(Voir aux annonces.)

## CHRONIQUE.

Un journal fait les réflexions suivantes à propos de l'intention de Morey de se laisser mourir de faim:

« La résolution que Morey, un des inculpés dans l'affaire Fieschi, paraît vouloir exécuter en se laissant mourir de faim, a souvent été prise soit par des accusés, soit par des condamnés. Mais on a généralement remarqué que l'horrible supplice de la faim n'amène le délire et plus souvent l'anéantissement complet des facultés intellectuelles que lorsqu'il est subi violemment et imposé par une force supérieure à la volonté de celui qui est en proie à cet affreux tourment. Ces souffrances, au contraire, lorsqu'elles sont le résultat d'un suicide et d'une énergique mais toujours funeste détermination, semblent exalter le moral de celui qui les endure, elles aiguissent en quelque sorte ses moyens de perception, et, malgré l'épuisement, le marasme et la prostration de l'organisation physique, la nature immatérielle redouble en lui de vigueur et arrive à d'inconcevables développements de puissance.

« L'exemple le plus récent d'un pareil suicide a été donné il y a plusieurs années en Corse, par le sieur Viterbi. Pendant les élections, il était entré armé dans le collège électoral. Là, devant ses concitoyens, à la lumière du jour, il avait frappé son ennemi en face, il l'avait tué.

« Jamais acte de *vendetta* ne fut plus solennellement exécuté.

« Traduit devant le jury, sous l'accusation d'assassinat, déclaré coupable, il fut condamné à mort. Il n'éleva aucune plainte contre cet arrêt; il se pourvut en cassation pour obéir à sa famille, qui exigea de lui impérieusement cette dernière démarche. Ce pourvoi n'offrait aucune chance d'admission.

« On connaissait Viterbi; on ne douta pas qu'il ne songeât à se soustraire par une mort volontaire à la honte de l'échafaud. On veilla donc sur lui, on prit toutes les précautions nécessaires pour lui ôter les moyens de mettre un terme à son existence.

« Il résolut de se laisser mourir de faim pendant l'intervalle qui s'écoulerait entre la prononciation de l'arrêt de la cour d'assises et la réponse que la cour de cassation ferait au pourvoi qu'il lui avait adressé.

« Il était parvenu à cacher à tous les regards une partie des aliments qu'on lui apportait, de façon à laisser croire à ses gardiens qu'il prenait régulièrement ses repas. Au bout de trois jours, la faim lui parut insupportable; il pensa qu'en mangeant avec avidité, l'état d'épuisement dans lequel il se trouvait déjà ne pourrait pas supporter une secousse, et que cet excès déterminerait la mort qu'il désirait tant. Il fit tout-à-coup un repas copieux, choisissant de préférence les mets les plus lourds; il en fut quitte pour une indigestion, dont le médecin de la prison le tira promptement.

« Alors il reprit son fatal dessein. Il éprouva de nouveau ce qu'il avait déjà éprouvé: la torture paraissait au-dessus de ses forces; la soif surtout était intolérable; il ne put y résister; il avança la main vers la cruche d'eau qu'on avait placée près de lui; il but avec avidité, et, selon ses propres expressions, il revint à la vie.

« Pour ne plus succomber à une pareille tentation, il eut le soin, tous les jours, de renverser l'eau qu'on lui apportait, et pour n'être pas sollicité de l'approcher de ses lèvres, il poussait le vase avec le pied, n'osant y porter la main. Alors il se réduisit à une privation totale de toute alimentation.

Il passa dix-huit jours ainsi.

Chaque jour, à plusieurs reprises différentes, il constatait sur son album, l'état exact de ses sensations; il comptait les pulsations de son pouls, il en marquait le nombre d'heure en heure; il mesurait avec la plus scrupuleuse attention l'empoussièrement successif de ses forces.

Il déclare, dans plusieurs endroits de ce funèbre *memoire*, que la soif seule le fait souffrir et lui livre les plus rudes combats; fréquemment il avoue qu'il est sur le point de céder au désir de boire; il a besoin de se rappeler le point d'honneur tel qu'il l'avait conçu, pour ne pas se laisser fléchir par ce besoin qui le presse avec tant d'instances; il a résisté cependant.

Il est surpris de sentir sa vue devenir de moment en moment plus active, plus claire, plus forte et plus juste; c'est une faculté nouvelle qui se développe en lui. Plus il approche de ses derniers instans, plus ces résultats étonnans et le frappent; à ce sujet, il s'exprime en ces termes: « Il me semble que je pourrais voir à travers les murailles les plus épaisses. »

Son toucher est porté jusqu'à la plus exquise sensibilité.

L'ouïe et l'odorat suivent les mêmes perfectionnemens; il se plaît à relater cette progression.

Viterbi n'était pas étranger aux études anatomiques et physiologiques; dans son opinion, il attribue cette amélioration sensitive à la manière dont l'irritation intestinale, qu'il reconnaît par les cruelles ardeurs qu'il ressent dans tout le corps, agit sur le système nerveux.

Ses idées sont, dit-il, nombreuses et lucides; elles s'éloignent de ce qu'il a éprouvé dans les moments de délire ou d'ivresse; elles n'ont rien qui l'altriste; elles sont toutes, au contraire, dirigées vers un examen logique, soit qu'il les applique à une analogie d'objets matériels, soit qu'il les tourne vers des contemplations philosophiques; il croit même reconnaître en lui une grande aptitude aux sciences mathématiques, pour lesquelles jusque-là il n'avait eu que de l'éloignement et fort peu de dispositions.

Enfin, jamais il ne se montra plus satisfait de sa situation intellectuelle qu'il ne l'était pendant toute la durée de cette agonie.

Il a pris ses notes jusqu'au dernier moment; il avait à peine la force suffisante pour tenir le crayon, lorsqu'il écrivait ces mots: « Le pouls est presque éteint, ma bouche est totalement desséchée; mon cerveau seul, de tout mon être, a conservé une vie qui est pour moi comme un bienfait de la Providence. Il est impossible que je puisse passer la journée; mes gardiens sont là, ils me regardent, ils croient leurs précautions bien prises; ils ne savent pas que je leur échappe; ma mort annonce l'arrêt qui m'a frappé; dans une heure peut-être ils ne trouveront plus qu'un cadavre... »

Viterbi s'éteignit comme il l'avait prédit. La médecine a consciencieusement recueilli son album. Ce supplice si lent, supporté avec tant de courage, rapporté avec une si surprenante sagacité, est ce que les annales de cette science ont de plus curieux comme document authentique sur les effets de la privation d'alimens.

Un docteur célèbre, frappé de ces faits, a même été jusqu'à prétendre que l'album de Viterbi prouvait une chose, c'est que, faute de nourriture, on ne mourait pas de consommation, mais bien d'une inflammation des intestins. Il est difficile d'apprécier jusqu'à quel point cette distinction est consolante.

Il paraît que l'on a fait sur Morey des observations physiologiques presque aussi intéressantes que celles dont le Corse Viterbi nous a légué le souvenir. Le premier jour, Morey éprouva une faim vive, mais supportable; la vue des mets composant sa pitance n'ébranla nullement sa courageuse résolution; seulement, plus faible que de coutume, il se coucha plutôt que les autres jours. Il dormit d'un sommeil plus profond, plus prolongé, mais par petits soubresauts; et, quand il se réveilla décidément, il s'étonna du peu de faim qu'il ressentait. Les jours suivans, il éprouva de fréquentes somnolences et beaucoup de soif. La soif, tel est le tourment véritable de ceux qui endurent la famine; la bouche et la gorge se dessèchent alors comme dans la fièvre; le ventre, après chaque assoupissement, se retire et se concentre comme s'il était resserré dans un étui; toutes les sécrétions languissent, les urines et la transpiration principalement; de sorte que le corps éprouve presque plus aucune déperdition, si ce n'est par la transpiration pulmonaire, je veux dire par l'haleine.

Morey en était là de ses tentatives de suicide, lorsque des médecins et des magistrats s'introduisirent près de lui pour le pressentir et le dissuader. On fut étonné de la lucidité de ses idées, de la précision lumineuse de ses discours. Sa morosité ordinaire, sa profonde tristesse, s'étaient quasi métamorphosées en alacrité; enfin, on l'a entouré de tant de séductions, on a tenté ses desirs par des odeurs si appétissantes, par des objets si savoureux, ou par des images si parlantes, qu'on est parvenu à lui faire prendre quelque nourriture.

Toutefois, l'inanition de Morey a été portée trop loin pour que les rouages de la vie conservent leur jeu régulier et leur énergie. Ce malheureux homme est maintenant réduit à une sorte de consommation qui imite la phthisie et qui menace ses jours comme elle. Quoi qu'il arrive, Morey conservera ineffaçablement les traces de la diète qu'il vient de s'imposer; sa peau restera d'un gris blafard, ses joues seront ridées et creusées, ses cheveux changeront de couleur ou disparaîtront, et ses ongles, ainsi que la cornée transparente, deviendront ternes et friables. Il est des changemens et des altérations qui, au-delà d'un certain degré, restent à jamais irréparables.

Les traces dont j'ai parlé sont aussi indélébiles que ces tatouages datant déjà d'un demi-siècle, que les familiers du roi Bernadotte aperçoivent récemment à l'un des bras du vieux soldat républicain. On assure que le roi de Suède a plusieurs fois essayé de faire disparaître cette peinture incarnée qui rappelle si vivement la jeunesse, l'aurore de la liberté et la vraie patrie; mais toutes les tentatives ont été vaines.

La nature, plus encore sans doute que les pressantes exhortations dont il est l'objet, a triomphé des résolutions de Morey. Hier et aujourd'hui il a consenti à prendre des alimens, et un rapport dressé par M. le docteur Barrat, au nom des quatre médecins qui, pendant cette terrible crise, n'ont cessé de lui prodiguer les soins les plus assidus, annonce à l'autorité la presque certitude de sauver ce malheureux.

(Constitutionnel.)

A midi Morey n'était pas mort. On ne sait pas encore s'il sera possible de le sauver.

(Moniteur du Commerce.)

Il paraît que le comité de censure a déjà commencé à Clermont-Ferrand ses honorables fonctions, si nous devons du moins en juger par le fait suivant: Au troisième acte de *Farinelli* se trouve un couplet qui se termine par ces deux vers:

Tout mon mépris est pour le fanatisme,  
Tous mes accens sont pour la liberté.

Eh bien! croirait-on qu'il s'est trouvé des esprits assez rétrécis, assez ineptes pour substituer au mot LIBERTÉ celui de VÉRITÉ?

Où vraiment. Nos doctes logiciens se sont effrayés de l'effet que pouvait produire le mot de LIBERTÉ, placé dans un couplet, d'auteurs remarquable par la verve et l'énergie des expressions.

(Gazette d'Auvergne.)

On lisait hier dans le *Charivari*:

Hier, nous avons envoyé à la censure un dessin qui n'a pu être reçu qu'après changement. Nous avons dû le faire présenter de nouveau aujourd'hui même. Mais en attendant, il a fallu suspendre le tirage lithographique, et nous nous sommes trouvés forcés pris au dépourvu.

On parle de nouveau de la construction du chemin de fer de Paris à Lille par Amiens. Les futurs directeurs des travaux sont venus ici pour reconnaître les lieux et ils en ont déposé les plans à la mairie. Ce chemin passerait devant Henri-Ville, le long du boulevard de l'Est, traverserait la Somme et ensuite le marais de Riveri. Il serait construit en quatre ans, et la portion entre Paris et Amiens pourrait être fréquentée en deux ans. Les dépenses sont estimées 25 millions.

(Sentinelle picarde.)

On montre ou plutôt on fait entendre à Carlsruhe une machine à parler qui imite parfaitement la voix d'un enfant. On entend distinctement tous les mots, et l'instrument reproduit toutes les modulations de la voix. Le mécanisme se compose d'une série très simple de leviers mis en jeu par seize touches. Chacune des touches du clavecin répond à un des sous-élémentaires qui servent à composer le mot demandé, et celui qui touche le clavecin le fait ainsi parler à volonté.

(Gazette de Carlsruhe.)

Il est beaucoup question dans le monde savant d'un procès que va commencer, à l'étranger, la bibliothèque royale, contre un homme très connu, qui aurait détourné un assez grand nombre de livres, ou de parties de livres précieux appartenant à cet établissement.

(Bon Sens.)

M. Verpillat, libraire, avait étalé à la fenêtre de son magasin une caricature publiée il y a trois ans et qui a pour titre: *La Résurrection de la censure*. Un commissaire de police, revêtu de son écharpe et escorté d'agens, est venu saisir ce dessin.

(Constitutionnel.)

## EXTERIEUR.

ESPAGNE.—On lit dans le *Journal des Débats* du 19 octobre:

Nous avons annoncé hier la soumission du comte de Las Navas, que sa présence à Madrid nous paraissait indiquer suffisamment. Mais une correspondance de Madrid, en date du 10, porte que M. de Las Navas, après avoir passé quarante-huit heures dans cette capitale, en conférences inutiles avec des amis de M. Mendizabal, se disposait à reprendre le chemin de son quartier-général. S'il en était ainsi, les choses ne seraient donc pas encore aussi avancées que nous l'avions cru.

On lit dans le *Journal de Paris* en date du 20:

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, les comtes Almodovar et Las Navas sont arrivés à Madrid le 9. Le 11, toute la garde nationale a été passée en revue.

La division Garrea est rentrée en Navarre; on y attend la légion étrangère, qui était le 16 à Barbastro.

Le 16, don Carlos et Cordova étaient toujours dans la même position, séparés par l'Arga qui est très gros.

Cordova a fait détruire les ponts de Mendigorria et de Belasquari, et il a fait fortifier celui de Larraga.

Le 15, Oras s'est dirigé sur Pampelune avec 4000 hommes pour y conduire des approvisionnemens.

ANGLETERRE.—Lord John Russell se trouvant récemment à Plymouth, une adresse lui a été présentée par les habitans de cette ville, de Devonport et de Stonehouse. La réponse de sa seigneurie mérite d'être rapportée en ce qu'elle offre, quoique d'une manière indirecte, l'opinion du ministre sur les attaques dirigées par M. O'Connell contre la chambre des lords:

Messieurs, je vous remercie de l'affection personnelle qui a dicté cette adresse, de l'entière approbation que vous me témoignez pour ma conduite politique, de l'esprit généreux qui a présidé à vos sentimens et du langage modéré dans lequel vous les exprimez. De concert avec les autres ministres de la couronne, j'ai tâché de prouver mon attachement à la cause de la liberté civile et religieuse, non-seulement par des paroles, mais par des faits.

Les principales mesures que nous avons proposées durant la courte période qui s'est écoulée depuis que le lord Melbourne et ses collègues ont été rappelés au pouvoir, ont été présentées dans le but de resserrer les liens d'union entre les différentes parties de ce royaume, de résoudre des difficultés embarrassantes, d'assurer la participation du peuple au bénéfice d'institutions établies dans son intérêt, d'avancer la liberté, l'ordre, la moralité et la religion.

Quelques-unes de ces mesures, après avoir reçu la sanction de la chambre des communes, ont échoué par la résistance d'une autre partie de la législature; la chambre haute a exercé un droit qui ne peut lui être contesté; il n'appartient ni à vous, ni à moi de déterminer si elle l'a fait avec sagesse. Je puis cependant me permettre de faire remarquer que le même parti qui montre et dirige cette résistance a toujours été opposé à toute mesure libérale proposée dans le cours des sept dernières années, et qu'à l'égard de la plus importante de ces mesures, la résistance a fini par avouer que la lutte n'avait plus de chances, et que malgré les ténèbres on ne pouvait pas exclure plus long-temps la lumière.

Cette faiblesse inhérente à leur cause, s'est manifestée dans le cours de cette année même, au sujet du bill pour la régularisation des corporations municipales. La dénonciation de pillage, l'imputation de calomnie, les cris de révolution, bien que proferés à haute voix et bravement soutenus ont fini par la concession de cinq à six des principaux articles de ce bill; et quant aux autres, comme vous l'avez fort bien remarqué, nous conservons la fa-

culté de proposer toutes les modifications que l'expérience commandera.

Fortifié de cette sorte par les victoires passées, poursuivant avec fermeté de nouveaux progrès, je vous recommande fortement de considérer, dans ce qui concerne le triomphe de nouvelles mesures de réforme, plutôt l'effet de l'opinion publique éclairée et mûrie par la connaissance des choses et la discussion, que les changemens organiques qui ne peuvent être proposés sans causer de division, ni mis à exécution sans risque de convulsion, et qui, même accomplis, seront d'un bénéfice incertain pour la cause populaire et d'un danger indubitable pour la monarchie.

Quant à moi, je vous déclare ma résolution à l'égard de ces altérations fondamentales; j'adhère avec fermeté aux grandes limites de nos libertés; je suis un admirateur prudent des principes de nos institutions primitives; mes sentimens, mon opinion et la voix du devoir, me lient à la constitution dans toutes ses branches.

Le *Courier* fait les réflexions suivantes sur le refus fait dernièrement par le gouvernement de Dublin de prêter l'appui de la force militaire à la perception des dîmes: « On ne permettrait jamais l'emploi de la force militaire pour les procès civils et le paiement des dettes. Les militaires eux-mêmes répugnent à s'employer comme percepteurs des dîmes. Si nous ne sommes pas dans l'erreur, le duc de Wellington, dans les débats sur le bill de coercition irlandais, s'est élevé avec force contre l'intervention des militaires dans les disputes sur les droits civils.

Le gouvernement doit veiller à l'exécution des lois et les faire exécuter autant qu'il est en lui; mais comme la loi pourvoit au recouvrement des dettes par des dispositions civiles, le pouvoir exécutif ferait plus que son devoir, s'il ordonnait aux militaires de remplir les obligations imposées aux officiers civils. Le gouvernement se rappelle que plus d'une fois la substitution de la force militaire à l'autorité civile a conduit à l'effusion du sang, et il veut éviter les déplorables erreurs dans lesquelles ses prédécesseurs sont tombés à cet égard.

A présent, l'Irlande est généralement tranquille, et les journaux orangistes, les orateurs orangistes même reconnaissent que le peuple est disposé à obéir à la loi et à la respecter. La réconciliation qui vient d'avoir lieu entre M. O'Connell et lord Concurry, qui mérite la confiance de ses concitoyens, nous offre une garantie de plus de la continuation de la tranquillité publique, et le gouvernement mériterait beaucoup d'être blâmé s'il allait maladroitement changer les militaires en collecteurs des dîmes.

Nous sommes convaincus que la conduite sage et constitutionnelle du gouvernement produira les plus heureux effets. Nous n'aurons plus de Rathcormacs qui exaspèrent la nation entière et qui rendent impossible tout compromis et toute réconciliation. Au contraire, nous aurons un hiver qui se passera tranquillement, un hiver où la majorité du peuple ne sera pas écrasée par la force, où, des deux côtés, l'exaspération mutuelle aura le temps de se calmer, et où chacun des deux partis, au retour du parlement, se sera préparé à reconnaître ce qu'il doit vraiment à l'autre.

(Courier.)

PIÉMONT.—On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*:

On écrit de Turin que la plupart des carlistes qui y résidaient depuis plusieurs années, ont quitté le Piémont non pas à cause du choléra, mais par ordre du roi. Cette mesure ne doit cependant pas être attribuée à un changement dans les opinions de S. M., mais aux intrigues d'une dame qui a joué un rôle à la cour de Louis XVIII.

Le roi qui conserve une répugnance bien prononcée contre la révolution de juillet, et qui n'est certainement pas disposé à prendre, pour planer au cabinet de Paris, des mesures de rigueur contre des personnes auxquelles il avait accordé son estime, ne veut pourtant pas qu'on se mêle, en quoi que ce soit, des affaires du gouvernement, quand même cela aurait lieu dans de bonnes intentions.

Quelques individus se sont permis de critiquer sa politique et même de vouloir la diriger. De là le mécontentement du roi et l'ordre de départ en question.

On ne pense pas que S. M. ait rompu pour toujours avec ces personnes, et l'on considère cette affaire comme une petite bouderie de peu de durée. Il ne faut pas confondre le roi avec sa cour. Il en est entièrement isolé et ne se laisse aucunement influencer. C'est lui qui a renvoyé l'ambassadeur portugais, parce que ce dernier intriguait ouvertement contre le système du gouvernement, et il a de même éloigné le parti carliste exalté qui voulait imposer sa manière de voir à S. M.

Beaucoup de ces carlistes sont partis pour la Suisse, et ils manifestent l'intention de se rendre plus tard à Naples.

ALLEMAGNE.

HANOVRE.—On lit dans la *Gazette de Hanovre* du 13 octobre:

Notre ville a offert hier dans la soirée un aspect très animé. Aux manœuvres militaires qui avaient eu lieu le matin dans le voisinage, les spectateurs ont montré un tel empressement que force a été aux dragons de les écarter par quelques coups de sabre. Un garçon tailleur a reçu une égratignure au visage, et comme d'ailleurs il était pris de vin, on l'a transporté dans un hospice. Ce transport s'est fait sous l'escorte d'une foule qui grossissait de rue en rue, et bientôt on a répandu des bruits exagérés sur les actes de violence qui avaient été exercés aux manœuvres et les suites sanglantes qu'elles avaient eues.

Un attroupement s'est formé devant la caserne des dragons et pendant l'interrogatoire de quelques personnes arrêtées et leur transport de la maison d'arrêt au bureau de police, il s'était rassemblé dans ces quartiers beaucoup de monde, la plupart compagnons, ouvriers, vagabonds et femmes. Il a fallu disposer çà et là des troupes pour maintenir l'ordre.

Vers le soir, la foule s'est dispersée dans la ville, mais elle s'est réunie malheureusement de nouveau devant la porte le Clèves, et elle a menacé les dragons du roi. La troupe a reçu l'ordre d'agir, et dans le tumulte, deux habitans ont été grièvement blessés.

## VARIÉTÉS.

### LA RÉPUBLIQUE DE BABIN.

A tous les savans du jour, à ceux qui ont fait une étude approfondie de toutes les formes de gouvernement connues depuis Nemrod jusqu'à Charles-Albert, à tous les voyageurs qui ont parcouru le globe depuis le Mississipi jusqu'au Caucase, qui ont pénétré dans les froides régions de la mer Glaciale, et dans les déserts brûlans de l'Afrique, nous nous permettrons d'adresser cette question: Qu'est-ce que la répu-

blique de Babin? En quel lieu fleurit ou plutôt florissait la république de Babin?... Et comme nous avons lieu de croire que, pour toute réponse, on nous renverra la même interrogation, nous nous hâtons d'arriver au récit qu'il nous faudrait bien faire tôt ou tard. Écoutez donc; ceci est un des nombreux souvenirs que nous fournissent les chroniques de la Pologne.

Dans le palatinat de Lublin, à quatre lieues de la ville principale, existait et existe encore aujourd'hui un petit village nommé Babin. Ce village, en 1560, était la propriété d'un Polonais nommé Pszouka, homme instruit et gai, bon citoyen, bon père de famille, aimant sa patrie et aimé de ses compatriotes.

Or, il vint à l'esprit de Pszouka la pensée de créer une république; n'allez pourtant pas croire que ce fût un ambitieux ou un révolutionnaire; non. Il était bien loin de son caractère de songer à renverser le trône de Sigismond.... Qu'était-ce donc que sa république?... Une association d'hommes, en même temps estimables et gais, qui se mirent en tête de corriger la conduite et les mœurs des citoyens avec les seules armes du ridicule et de la plaisanterie. Pszouka trouva promptement le moyen de remplir le cadre de son association; la république de Babin fut fondée, constituée; son état devint prospère; elle survécut à son fondateur.

Toute institution a son but; le but de celle-ci était de conférer des titres, des charges et des dignités à tous ceux des habitants de la Pologne qui se faisaient remarquer par quelque action susceptible d'être châtiée par le ridicule. Ainsi se trouvaient ironiquement récompensés le vice et la maladresse dans la vie privée comme dans la vie publique.

Un nonce, par exemple, avait-il mission de faire un rapport ou de tenir un discours devant la diète? Malheur à lui s'il n'était pas doué du talent de la parole, car aussitôt parvenait à son adresse le brevet d'orateur de la république de Babin.

Pour celui qui n'avait pas su garder un secret, qui avait divulgué avant le temps les projets qu'il était nécessaire de laisser mûrir, c'était inmanquablement le brevet de conseiller secret de la république de Babin.

Grave ou léger, aucun fait n'échappait à la surveillance de l'association du village de Babin. Brevet d'écuyer à celui qui était tombé de cheval; de généralissime au commandant coupable d'une gaucherie et de la perte d'une bataille; de juge de paix à l'amateur de procès qui se plaisait à chercher chicane à ses voisins; de maréchal ou de président de la république à celui qui avait jeté le désordre dans une assemblée.

Enfin, la république de Babin comptait au rang de ses fonctionnaires, des dissipateurs pour trésoriers, des ivrognes pour surveiller les caves, et elle avait un Parnasse composé de tous ces poètes qui vous poursuivent et vous assomment de la lecture de leurs ouvrages. En un mot, c'était une véritable institution correctionnelle, punissant sans châtier, corrigeant avec de simples plaisanteries.

Le roi Sigismond, ayant appris la création de cette république d'une nouvelle espèce, et sentant sa curiosité stimulée par les progrès qu'elle faisait chaque jour, voulut faire connaissance avec les membres d'une association à laquelle pouvait si bien s'appliquer la devise: *Castigat ridendo mores*. Il entra dans la salle des séances au moment où les membres dirigeants y étaient réunis, proposant de nouveaux candidats, et discutant gravement sur leurs droits à l'admission, comme sur le titre qu'il était convenable de leur donner. Le roi parut très satisfait, et demanda si, dans cette république, il y avait un roi de même que dans la république polonaise. — Dieu nous préserve, répondit celui à qui cette question était adressée, d'élire un nouveau roi tant que vous vivrez! Réglez, prince, sur la république de Babin, avec le même bonheur qui vous accompagne sur le trône de Pologne. — Sigismond ne se montra nullement contrarié de cette proposition, et sortit enchanté de la gaité et de la franchise du républicanisme babinien.

Le chanoine Szaniawski a fait des recherches sur la république de Babin, qui se maintint jusqu'en 1677; son rapport, lu dans une séance de l'académie des sciences à Varsovie, provoqua souvent l'hilarité des auditeurs. Plusieurs personnages ont essayé depuis d'imiter ou de restaurer cette institution; aucun n'a pu réussir.

Car les institutions, possibles dans les temps de gloire et de prospérité, ne le sont plus dans les temps d'oppression. Le caractère du Polonais, gai pendant l'époque de son indépendance, est devenu sérieux sous le joug de l'absolutisme. Peut-il en effet naître avec le sourire sur les lèvres, celui qui fait son entrée dans le monde au milieu de flots de larmes et de sang, et dont l'occupation sera de préparer, dès son jeune âge, le fer qui repoussera les esclaves commandés pour l'assujétir.

C.  
(Réformateur.)

LIBRAIRIE.

Librairie Française et Étrangère d'Auguste RUDOLF, rue de la Préfecture, n° 3. Galerie patriotique, contenant les Portraits de MM. Lagrange, Raspail, Armand Carrel, Lamennais, Garnier-Pagès, Cabet, Audry de Puyraveau, Voyer-l'Argenson, Laponneraie, Armand Marrast, Kersausie, Janne, Prosper, Noël Parfait, colonel Cauchais, Charlotte Robespierre; en tout seize portraits lithographiés, de format in-folio, chaque

Iconographie française, renfermant plus de 400 Portraits des Hommes et Femmes illustres de France, lithographiés par d'habiles artistes. Chaque portrait de format in-8° se vend séparément DEUX sous.

Cette collection peut se joindre à toutes les histoires de France et Biographies.

Almanach de France pour 1836, publié par la Société nationale, in-16, broché et rogné, 50 c.

Calendriers et Almanachs de cabinet pour 1836, de divers prix et grandeurs.

Le même libraire possède un assortiment considérable et bien choisi de livres anglais, italiens, allemands, espagnols, etc., aux prix les plus modérés. Le catalogue en est sous presse.

(1442)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1444) Samedi vingt-quatre octobre mil huit cent trente-cinq, à neuf heures du matin, sur la place Sathonnay, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets saisis, consistant entr'autres, en glaces, commode, chaises, lits garnis, batterie de cuisine, etc. etc. DELACROIX.

(1443) Samedi vingt-quatre octobre mil huit cent trente-cinq, dix heures du matin, sur la place Sathonnay, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant plusieurs objets saisis, dont le détail suit: banque, balances cuivre, table, poids, comptoir, placard, pipes en tous genres, flasques, flacons, glace, tabatières, et divers autres objets et marchandises, le tout dépendant d'un bureau de tabac. DELACROIX.

(1445) Demain samedi, dix heures du matin, sur la place des Pères, à la Guillotière, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers consistant en canapé, fauteuils, chaises, console, pendule, tableaux, glaces, tables, rideaux, balances, secrétaire, buffet, fontaine, commodes, garde-ropes, matelas, piano, linge, moulus à soie, etc., etc.

(1447) Demain samedi, dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis consistant en banque, glace, buffet, réchaud, quinquet, etc., etc.

(1451) Samedi vingt-quatre octobre courant, dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers objets mobiliers et marchandises, consistant en tables, chaises, tabourets, commode, horloge, farine blanche, batterie de cuisine, balances, et autres objets; le tout saisi.

ANNONCES DIVERSES.

TERRE DE MONTMAIN.

DOMAINE PATRIMONIAL.

A VENDRE PAR LICITATION,

TOUTS ÉTRANGERS ADMIS,

Par le ministère de M<sup>e</sup> Fondet, notaire à Seurre (Côte-d'Or).

Cette terre qui est située dans le canton de Seurre, se compose de:

- 1° Un château, de vastes bâtimens de fermes, cours, jardins, pièce d'eau, bois d'agrément, etc.
- 2° 586 hectares 18 ares 80 centiares (ou 1,710 journaux de bois en une seule pièce.
- 3° 105 hectares 51 ares 10 centiares de terres labourables.
- 4° 22 hectares 70 ares 70 centiares de prés.
- 5° 18 hectares 75 ares en nature d'étaux.
- 6° Une tuilerie avec bâtimens à l'usage du tuilier.

Le prix du bail résultant d'actes authentiques s'élève à la somme de 32,365 f. 50 c.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Fondet. L'adjudication préparatoire aura lieu en ladite étude le dimanche 8 novembre 1835.

M. Girard, avoué à Beaune, et M<sup>e</sup> Fonlet, notaire à Seurre, donneront tous les renseignements qui seront demandés. (1423 6)

(1448) PAR CONTINUATION, VENTE AUX ENCHÈRES.

D'objets d'or et d'argent provenant de la succession de M<sup>lle</sup> Marie Rollin, Port-du-Temple, n° 42, au 1<sup>er</sup>.

Le samedi, vingt-quatre octobre mil huit cent trente-cinq, à dix heures du matin, dans les bureaux de MM. les commissaires-priseurs, situés Port-du-Temple, n. 42, au 1<sup>er</sup>, il sera procédé, par le ministère de l'un d'eux, à la vente aux enchères des objets d'or et d'argent dépendant de ladite succession, qui se composent d'un porte-huilière, deux bouts de table, une cuillère à ragoût, deux cuillères à moutarde, une poche, une grande cuillère à ragoût, 12 cuillères à déjeuner, huit cuillères à café, neuf cuillères et neuf fourchettes, le tout argent au premier titre, du poids ensemble de 3,800 grammes; une paire de boucles d'oreilles, une bague à sept branches garnie de roses, une autre bague, un lorgnon, le tout en or.

(1422 4) A VENDRE. — Joli domaine situé sur la commune de Viviers (Ardèche), entre la route du Languedoc, et le Rhône et traversé par l'embranchement de la route de Marseille par le bac de Donzère.

Il y existe, pour les trains du Rhône, une auberge très fréquentée.

Il est à l'abri des inondations. Son rapport est de quatre pour cent, et sa valeur de trois cent mille francs. On en céderait la moitié ou les deux tiers et même la totalité.

S'adresser sur les lieux à M. Fournery, propriétaire, et à Lyon, à M. M. Thibaudier, rue d'Amboise, n° 2.

(1353 9) A VENDRE. — Un fonds de café construit à neuf et très achalandé, situé place des Jacobins. S'adresser au bureau du journal.

(1450) A VENDRE, pour cause de départ. — Fonds de café-cabaret, situé dans un bon quartier de la ville, ayant six lits garnis et tous les ustensiles. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal.

(1444) A VENDRE, pour cause de décès. — Un fonds de charpentier et menuisier. S'adresser rue Neyret, n. 11.

(1452) Vignaud, logé à l'hôtel du Parc, ne devant séjourner que quelques jours à Lyon, désirerait voir avant son départ l'ami Curez, ex-sergent-major au 58<sup>e</sup>.

(1449) Une demoiselle désirerait se placer comme gouvernante, femme de confiance, ou dans un magasin; elle donnera de bons renseignements. S'adresser, rue Bel-Air, maison Coron, près la Croix-Rousse.

SERVICE

DES

MESSAGERIES GÉNÉRALES D'ITALIE, DE BONAFIOUS FRÈRES.

DE LYON A CHAMBÉRY. — La même voiture et le même conducteur vont directement à Chambéry. Ces diligences conduites par la poste, font le trajet en 19 heures, y compris le temps pour la douane et les repas.

On part de Lyon à 8 heures précises du soir, ou arrive à Chambéry le lendemain à 3 heures après-midi.

Bureaux. A Lyon, Bonafious frères, rue Neuve. A Chambéry, Bésuchet, place du Théâtre.

Les voitures desservent Bourgoin, la Tour-du-Pin, le Pont-Beauvoisin, les Echelles, et, pendant la saison des Eaux, Aix-les-Bains.

DE LYON A TURIN. — Diligences pour voyageurs, marchandises et finances, partant deux fois par semaine, les mardi et vendredi à 7 heures du soir, et faisant le trajet en deux jours et demi.

— Chariot en poste pour marchandises et finances, partant tous les dimanches à 7 heures du soir, faisant le trajet en deux jours et demi.

— Fourgons accélérés pour marchandises, faisant le trajet en 7 jours, et partant deux fois par semaine.

— Roulage ordinaire: Tous les jours. Ces différents services correspondent à Turin avec d'autres semblables de la même entreprise, établis sur les routes de Gènes, Milan, Bologne, Rome, etc.

Bureaux. A Lyon et Chambéry comme ci-dessus. A Turin, Bonafious frères, rue Bogino. (1441)

MALADIES DES YEUX.

(1387 3) La pommade anti-ophtalmique de la veuve Farnier de St-André, de Bordeaux, est un remède efficace contre les maladies inflammatoires des yeux et des paupières, les taies, les larmoiemens, etc.; elle éclaircit et fortifie les vues affaiblies par l'âge ou les travaux. Elle convient dans les maladies des yeux des animaux.

La vente en est autorisée par un décret spécial dont les effets restent maintenue sur décisions ministérielles du mois de décembre 1820 et du mois de février 1832, sous le règne de S. M. Louis-Philippe 1<sup>er</sup>.

Le seul dépôt, à Lyon, est chez M. Imbert, marchand parfumeur, rue St-Dominique.

Nota. Les personnes qui correspondaient pour sa pommade ophtalmique, avec le sieur Grangé de Bordeaux, peuvent s'adresser au dépôt ci-dessus, ou à M. Theulier aîné, négociant à Thuniers (Dordogne), devenu acquéreur de tous les droits dudit sieur Grangé.

Spectacles du Jeudi 22 octobre.

GRAND-THÉÂTRE.

Angello, drame. — Concert de MM. Reggi frères et Pochintesta.

GYMNASE LYONNAIS.

La Marquise, opéra. — La Camarade de Pension, vaud. — L'habit ne fait pas le Moine, vaud.

BOURSE DE PARIS du 20 octobre.

Les fonds ont éprouvé aujourd'hui un peu de baisse, attribuée en partie aux mauvaises nouvelles que le coin légitimiste a cherché à accréditer. On dit, entr'autres choses, que les troupes de Las Navas s'étaient battues avec les troupes de Marie-Christine, et que le comte d'Espagne n'était pas prisonnier en France, comme l'ont prétendu les journaux ministériels, et qu'il avait passé une revue de douze mille carlistes dans la haute Catalogne.

Cinq pour cent,	108f 80	108f 85	108f 80	108f 85
— fin courant,	108f 95	108f 95	108f 90	108f 90
Quatre pour cent,	99f			
Trois pour cent,	81f 90	81f 90	81f 75	81f 75
— fin courant,	82f 5	82f 5	81f 80	81f 80
Rentes de Naples,	99f 35	99f 35	99f 35	99f 35
— fin courant,	99f 40	99f 40	99f 30	99f 30
Rentes perpétuel.,	35			
Emprunt cortès,	35 1/2			
Act. de la banque,	2152 50			
Quatre canaux,	1215			
Caisse hypothec.,	702 50			
Emprunt d'Haiti,	350			



V. PENICAUD, Rédacteur, l'un des Gérans.